



Avis

COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Il est porté à la connaissance du public de la décision ci dessous en séance du :

12 avril 2024

6) Règlement temporaire de circulation dans le boulevard J-F Kennedy à Bascharage

A partir du 15 avril 2024 jet usqu'au vote par le conseil communal d'une modification du règlement de circulation de la commune de Käerjeng, la circulation sera réglée comme suit :

Adresse: au boulevard J-F Kennedy à Bascharage

C,18 - Stationnement interdit ;
C,2 - Ciruclation interdit dans les deux sens ;
C,3e - Interdiction d'accès à une certaine catégorie de véhicules ou d'usagers ;
D,5b - Chemin obligatoire pour cycliustes et piétons ;
D,5ba - Fin du chemin obligatoire pour cyclistes et piétons ;
E,11a - Passage pour piétons ;
E,11b - Passage pour piétons et cyclistes ;
E,19 - Arrêt d'autobus ;
Modèle 5 (3) - Excepté riverains ;
Modèle 6a - ;
Modèle 6b - ;

Art. 2 :

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifiée de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le Collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER
Yves CRUCHTEN
Frank PIRROTTE
Mireille DUPREL

